



III. Ressources naturelles

Enjeux pour le canton

L'amélioration de nos conditions de vie au cours des dernières décennies s'est accompagnée de pressions accrues sur les ressources naturelles et la biodiversité. De plus, elles sont confrontées aux impacts des changements climatiques déjà en cours sur le territoire. Or le patrimoine naturel est le socle indispensable à la vie qu'il s'agit de préserver et de mettre en valeur pour assurer le maintien de notre cadre de vie. Les efforts engagés en ce sens doivent se renforcer au cours de la prochaine décennie.

La préservation de la biodiversité et des services qu'elle fournit (pollinisation, contribution à la fertilité des sols, etc.) représente un autre défi majeur. Pour enrayer la perte constante de biodiversité, des efforts accrus sont nécessaires non seulement dans le domaine de la protection de la nature, mais aussi dans tous les secteurs touchant à l'utilisation des ressources naturelles et à l'occupation du territoire.

L'amélioration de la qualité de l'eau ou de l'air doit continuer à être une préoccupation majeure. Les pratiques et les comportements limitant la pollution à la source doivent être encouragés et l'élimination des micropolluants doit continuer à se généraliser.

En parallèle, il est primordial de maintenir la capacité d'investissement nécessaire au renouvellement des infrastructures d'eau potable, de traitement des eaux usées, ou d'irrigation, tout en assurant une gestion intégrée des bassins versants.

Les forêts et les sols doivent être gérés de manière efficace et proche de la nature, en tenant compte des impacts des changements climatiques et de leurs potentiels pour la captation du carbone. Leurs fonctions environnementales, économiques et sociétales doivent être assurées pour les générations à venir, afin de contribuer à préserver notre sécurité alimentaire, la santé publique et le climat. La qualité des sols doit être renforcée, que ce soit en évitant toutes dégradations supplémentaires ou en réhabilitant les fonctions des sols dégradés.

Objectifs de durabilité à l'horizon 2030

III.a Patrimoine naturel

Préserver, mettre en réseau et mettre en valeur le patrimoine naturel comme une base essentielle à la vie et au maintien de notre cadre de vie **11.4.3**.

III.b Ressources naturelles

Veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles **12.2**, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol **15.3**, des forêts **15.2**, des paysages ou de la biodiversité.

Stratégie Bois-énergie

Réduire les émissions de gaz à effet de serre demande l'utilisation de ressources alternatives et naturelles. Le bois-énergie, par exemple, a un rôle clé à jouer. Le Canton valorise cette ressource noble à travers différentes actions.

III.c Eau

Renforcer l'utilisation rationnelle de l'eau **6.4**, prévenir et réduire la pollution des eaux superficielles et sous-terraines **6.3** et garantir la capacité d'investissement pour le renouvellement et le développement des infrastructures **6.1**, notamment dans le cadre d'une gestion intégrée des bassins versants **6.5**.

Plan micropolluants

Grâce à la modernisation du traitement des eaux usées dans les stations d'épuration, incluant l'abattement renforcé des micropolluants, 90% de la population vaudoise bénéficie d'une épuration performante.

III.d Sols

Renforcer la qualité des sols, réhabiliter les fonctions des sols dégradés, lutter contre toutes dégradations supplémentaires et réduire la consommation du sol **15.3**.

III.e Biodiversité

Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité **15.5** **15.a** et garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques **15.1** **6.6**, notamment montagneux **15.4** ainsi que de leurs services connexes **15.9**.

Plan d'action Biodiversité

Le maintien de la biodiversité se matérialise entre autres, par le renforcement des mesures dans l'espace bâti, la protection des milieux naturels prioritaires et la gestion des espèces exotiques envahissantes.